

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

VENDEE (85)

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 36

Nombre de PPC avec DUP : 33

Nombre d'AAC prioritaires : 6

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 4

Répart. eaux souterraines-superficielles : 7%-93%

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Alors que 92 % des captages de la Vendée bénéficient d'un arrêté de DUP, seul 88 % des débits sont protégés. Les 3 captages restant à protéger sont des captages d'eau superficielle pour 2 d'entre eux alimentant une population importante dont la protection est complexe à mettre en œuvre. Par ailleurs plus de la moitié des DUP a plus de 20 ans, la révision de certaines de ces procédures est en cours.

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 36</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 33	Arrêtés postérieurs à 2000 : 15 Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 9 Arrêtés antérieurs à 1980 : 9
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 3	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 1 Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 1 Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : 1
	Procédures de protection de captages non initiées : 0	
	Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12	
	Sources : ARS - Données 2017	

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 6 AAC dont 5 ont été identifiées en 2009 suite à la loi Grenelle 1. La dernière a complété la liste en 2015 suite à la Conférence environnementale de septembre 2013. Le dispositif ZSCE n'est utilisé pour aucune d'entre elles.

Aujourd'hui, un programme d'actions est défini sur 5 des AAC dans le but d'améliorer la qualité des eaux, mais sur l'une d'entre elles, celui-ci est suspendu. Les démarches sur la dernière AAC sont en cours.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 6</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini : 5	Programme d'actions mis en œuvre : 4 Programme d'actions suspendu : 1
	Démarche(s) en cours : 1	devant aboutir en 2018 : 0 au stade de l'étude : 1 peu avancée(s) : 0
	Démarche(s) non démarrée(s) : 0	
	Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017	

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le faible nombre d'abandon sur ces 10 dernières années est à nuancer car avant 2007, la Vendée a abandonné plusieurs captages pour des motifs de rationalisation (trop faible débit, forage à réhabiliter, ...), de pollution de la ressource ou d'aménagement routier.

Nombre de captages abandonnés : 1	Cause : qualité : 0	Pollution diffuse : 0 Arsenic : 0 Autres : 0
	Cause : débit : 0	
	Cause : administratif : 1	
	Cause : technique : 0	
	Sources : ARS - Données 2017	